

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON, Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur en-chef.

QUEBEC, 28 JUIN 1886

Arrivée de M. le comte de Gazzoli

GARDE-NOBLE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

M. le comte Gazzoli, Garde-Noble de sa Sainteté, chargé de présenter la Calotte cardinalice à l'Éminentissime Cardinal-Archevêque de Québec, arrivera en cette ville demain matin le 29.

Demain, après-midi, à 1 h. précise aura lieu à la Salle du Trône du Palais de Son Éminence, la cérémonie de la présentation de la Calotte Cardinalice. Le Garde Noble quittera l'Hôtel St Louis à 1 h. moins quelques minutes pour se rendre au palais du Cardinal en passant par les rues St Louis, Du Fort et Port Dauphin.

Le très Révérend M. C. E. Légaré, Vicaire-Général de Son Éminence, ira à la rencontre de l'envoyé du Saint Siège et le conduira à l'hôtel St Louis où M. le comte résidera.

Son Éminence quittera Ste Jeanne de Neuville, où elle est en visite pastorale, aujourd'hui même pour se rendre à Québec à l'arrivée du Garde-Noble.

MM. les membres du clergé de la ville et quelques invités seront présents à cette cérémonie.

Le très Révérend M. C. E. Légaré, Vicaire-Général de Son Éminence, ira à la rencontre de l'envoyé du Saint Siège et le conduira à l'hôtel St Louis où M. le comte résidera.

Son Éminence quittera Ste Jeanne de Neuville, où elle est en visite pastorale, aujourd'hui même pour se rendre à Québec à l'arrivée du Garde-Noble.

MM. les membres du clergé de la ville et quelques invités seront présents à cette cérémonie.

Le très Révérend M. C. E. Légaré, Vicaire-Général de Son Éminence, ira à la rencontre de l'envoyé du Saint Siège et le conduira à l'hôtel St Louis où M. le comte résidera.

Son Éminence quittera Ste Jeanne de Neuville, où elle est en visite pastorale, aujourd'hui même pour se rendre à Québec à l'arrivée du Garde-Noble.

MM. les membres du clergé de la ville et quelques invités seront présents à cette cérémonie.

Le très Révérend M. C. E. Légaré, Vicaire-Général de Son Éminence, ira à la rencontre de l'envoyé du Saint Siège et le conduira à l'hôtel St Louis où M. le comte résidera.

Son Éminence quittera Ste Jeanne de Neuville, où elle est en visite pastorale, aujourd'hui même pour se rendre à Québec à l'arrivée du Garde-Noble.

MM. les membres du clergé de la ville et quelques invités seront présents à cette cérémonie.

DISCOURS DE L'hon. M. Mercier

Prononcé devant l'Assemblée législative de Québec, le 7 mai 1886

(Suite)

N'est-ce pas que nous l'avons retrouvé cet *expressive power*, si habilement caché à nos regards par le Solliciteur général? Et si ce monsieur veut bien nous suivre encore quelques instants, nous ferons ensemble une petite excursion dans le droit des gens: il y retrouve encore ce pouvoir qu'il a perdu de vue, pour les besoins de sa triste cause, il pourra se convaincre qu'au dessus de la loi des hommes, il y a la loi de Dieu, la loi de la nature.

Voici ce que dit Vattel, droit des gens, édition de Paris, 1er vol. p. 91: "La loi générale de cette société est que chacun fasse pour les autres tout ce dont ils ont besoin, et qu'il peut faire sans négliger ce qu'il se doit à lui-même: loi que tous les hommes doivent observer pour vivre convenablement à leur nature et pour se conformer aux vus de leur commun créateur."

Plus loin, p. 322: "Les offices de l'humanité sont ces secours, ces devoirs, auxquels les hommes sont obligés les uns aux autres, en qualité d'hommes, c'est-à-dire en qualité d'être faits pour vivre en société, qui ont nécessairement besoin d'une assistance mutuelle, pour se conserver, pour être heureux et pour vivre d'une manière convenable à notre nature. Or, les nations ne sont pas moins soumises aux lois naturelles que les particuliers, ce qu'un homme doit aux autres hommes, une nation le doit, à sa manière, aux autres nations. Tel est le fondement de ces devoirs communs, de ces offices d'humanité, auxquels les nations sont réciproquement obligées les unes envers les autres. Ils consistent en général, à faire pour la conservation et le bonheur des autres, tout ce qui est en notre pouvoir..... [p. 323] Puis donc qu'une nation doit, à sa manière, à une autre nation, ce qu'un homme doit à un autre homme, nous pouvons hardiment poser ce principe général: un Etat doit à tout autre Etat ce qu'il se doit à lui-même, autant que

que cet autre a un véritable besoin de son secours et qu'il peut le lui accorder sans négliger ses devoirs envers soi-même. Tel est la loi éternelle et immuable de la nature..... Et p. 355: "Nous avons donc en général le droit de faire tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement de nos devoirs. Toute nation, comme tout homme, a donc le droit de ne point souffrir qu'une autre donne atteinte à sa conservation..... c'est-à-dire de se garantir de toute lésion....."

Voilà la loi constitutionnelle, voilà la loi naturelle, voilà la loi des hommes, voilà la loi de Dieu! Où est la loi maintenant qui nous soustrait à l'effet de ces grands devoirs? Où est le statut qui nous empêche d'avoir du cœur? [Écoutez, écoutez!] Où est le statut qui nous soustrait aux lois de la nature, au droit des nations? Où est le statut impérial ou provincial qui nous enlève à l'effet de la loi constitutionnelle au Canada?

L'honorable M. Flynn—L'honorable député voudra-t-il me permettre une observation?

L'honorable M. Mercier—Certainement.

L'honorable M. Flynn—Je pourrais dire en me servant de l'expression que me suggère un de mes collègues, *Nego majorem*. L'honorable député assume comme établi le fait qu'il y a dans la question Riel une question qui intéresse la nationalité canadienne-française. Dans mon argumentation, l'autre jour, j'ai commencé par dire que s'il y avait une question intéressant la majorité de la province de Québec et la nationalité canadienne-française, moi, je serais prêt à intervenir, comme vous. Mais je nie que la question se présente comme une question nationale.

L'honorable M. Mercier—Très bien. Je saisis parfaitement bien, et si l'honorable Solliciteur général me le permet, je vais tâcher de prouver qu'il y a un intérêt national, dans cette question là, pour nous. Je vais tâcher de retrouver l'intérêt national aussi bien que j'ai retrouvé l'*expressive power*. L'honorable Solliciteur général dit:

"Nous ne nions pas le droit d'intervenir dans une question intéressant la majorité des habitants de la province de Québec et affectant leur nationalité."

Je demanderai d'abord au Solliciteur général, si c'est le nom irlandais qu'il porte qui lui faisait trouver un intérêt à intervenir, l'autre soir, dans les affaires d'Irlande? Est-ce pour cela qu'il trouvait que la province de Québec avait intérêt à se mêler des affaires du parlement impérial? Est-ce que la majorité de la province de Québec est irlandaise? Il y a 125,000 Irlandais, je suppose, dans la province. Ce sont des citoyens que j'estime, bien qu'ils ne m'aient jamais gâté de faveurs; ce sont des catholiques qui sont venus rester dans ce pays et dont plusieurs mêmes y sont nés; ce sont des citoyens pour qui j'ai le plus grand respect. Quant à nous, nous sommes au delà d'un million. Or, si les 125,000 Irlandais qu'il y a dans cette province peuvent faire naître chez mon honorable ami le Solliciteur général la conviction que la question du *Home Rule* intéresse la province de Québec, je demande en vertu de quel principe il trouvera que l'intérêt national de nos compatriotes étant en jeu, ils ne doivent pas être protégés par les Canadiens-français de cette province? Y a-t-il deux lois, une pour les Irlandais et une autre pour les Canadiens-français? Est-ce qu'on doit avoir plus de sympathies pour nos frères d'Irlande qui souffrent que pour nos frères du Nord-Ouest qui souffrent aussi? Est-ce que la voix du sang ne sera pas aussi forte que la voix de la sympathie? Nous avons largement accordé notre sympathie aux Irlandais, nous l'avons donnée avec une générosité que nous ne refusons jamais à une cause qui est juste; mais, pour l'amour de Dieu! si nous avons du cœur pour les Irlandais, pourquoi n'en aurions-nous pas pour nos compatriotes? [Applaudissements.] Si c'est la même loi, pouvons-nous dire que ce n'est pas le même intérêt?

Qu'on me permette de dire, sans blesser le Solliciteur général, que je trouve sa conduite bien étrange. Il a été tellement éloquent, l'autre jour, quand il a discuté la question du *Home Rule*, que je me suis dit: voilà une

éloquence de gagnée pour la cause de nos compatriotes du Nord-Ouest. Je me suis dit: le langage qu'il tient ce soir pour les Irlandais, il le tiendra pour nos compatriotes du Nord-Ouest.

QUI SONT LES MÉTIS ?

Pourquoi n'aurions-nous pas d'intérêt à protéger les gens du Nord-Ouest? Si le Solliciteur général entend la voix du sang qui lui parle à travers la mer, qu'il veuille bien croire que nous entendons, nous, la voix du sang qui nous parle à travers les prairies du Nord-Ouest! Qu'il veuille bien se rappeler l'histoire de notre pays. Que sont les Métis? Les Métis sont les descendants d'une race forte et vigoureuse, ce sont les enfants des prairies qui sont nés de femmes ou d'hommes de notre race. [Écoutez! écoutez!] Les Métis descendent des premiers pionniers de ce pays. Vous dites que nous n'avons pas d'intérêt à la France pour quoi la France a-t-elle envoyé ses soldats pour civiliser le Nord-Ouest? Pourquoi la France a-t-elle envoyé ses missionnaires pour régir de leur sang les prairies de ces pays lointains? Qu'est-ce que ça faisait à la France que les sauvages mourussent dans l'idolâtrie et dans la barbarie? Qu'est-ce que cela faisait à la France que ces sauvages ne connaissent pas les lois de la civilisation? [Applaudissements.]

Avons-nous envoyé nos ancêtres dans les plaines du Nord-Ouest pour les ignorer, les abandonner, les oublier? Nos pères ont-ils été jeter si loin les fondements d'une nation pour que nous, leurs descendants, nous la trahissions sitôt! Regardez donc! Quand un Français souffre dans n'importe quelle partie du monde, la France envoie ses soldats pour le secourir, quelquefois le venger. Lorsque un chinois sera mal traité dans n'importe quelle partie du monde, vous verrez le céleste Empire s'émouvoir et demander protection pour le malheureux. [Écoutez! écoutez!] Et pensez-vous que votre politique de non-intervention va réussir dans ce pays-ci? Vous pouvez prêcher cela: hélas! dans l'assemblée législative de Québec, vous pouvez espérer que la majorité de vos collègues vont vous approuver; mais allez donc mettre la main sur la poitrine du plus humble de nos Canadiens-français, dans les campagnes ou dans les villes, et lorsque vous parlerez de non-intervention, son cœur battra comme celui d'un patriote. Il vous dira que c'est toujours l'affaire d'un homme de cœur de défendre son frère. [A applaudissements.]

Le peuple vous dira: "Nous n'avons pas attendu que vous émettiez vos subtilités légales et constitutionnelles pour nous prononcer; sans nous occuper de cela et avant que vous vous fussiez réunis, vous les députés, nous avons réuni nos conseils municipaux: Québec, Montréal, toutes les villes de la province ont parlé. Les conseils municipaux de comtés et de paroisses se sont réunis et ont protesté contre l'exécution de Riel." Ces braves gens vous diront encore: "Le jour de l'exécution de Riel, nous n'avons pas ouvert vos livres de loi pour savoir si nous avions le droit d'intervenir, nous avons consulté notre cœur et nous avons censuré les bourreaux de Riel." [Applaudissements]

PRECEDENTS

L'honorable Solliciteur général aime à citer les précédents des libéraux; qu'il me permette de lui rappeler ce qui s'est passé il y a quelques années, en milieu cent soixante et douze, dans la législature d'Ontario. Ce n'est pas le dernier des libéraux qui a créé un précédent cette fois-là. Ce précédent est contre nous, sous certains rapports, mais il reste. Qu'a fait M. Blake en 1872? Il était alors, comme il est aujourd'hui, un des premiers hommes de sa province et il a proposé la résolution suivante: "Que cette Chambre se croit obligée d'exprimer son regret de ce qu'aucune mesure efficace n'ait été adoptée à l'effet de faire juger les meurtriers de Thomas Scott."

C'est M. Blake qui a proposé cela. M. Blake blâmait le gouvernement fédéral, pourquoi? parce qu'il n'avait pas pris les moyens d'amener devant les tribunaux les meurtriers de Thomas Scott. Or, si vous avez le droit de blâmer le gouvernement parce qu'un hom-

me n'a pas été pendu, n'avez-vous pas le droit de le blâmer parce qu'il a été pendu? Que disait M. Blake lorsqu'il faisait cette proposition? Je trouve ses paroles dans le *Chronicle* de Québec, du 24 janvier 1872 et elles sont rapportées comme suit.

"On pourrait dire que cette Chambre en s'occupant de cette affaire, empiéterait sur les privilèges d'un autre gouvernement. Mais je dirai que les fonctions législatives ne sont pas les seules de ce parlement. Ce parlement a le droit de faire des remontrances et de prendre action (*take action*) sur les matières qui sont en dehors de ses fonctions. Cette Chambre a parfaitement le droit de s'occuper de cette affaire, vu qu'il s'agit de l'honneur d'Ontario et de la vie d'un de ses citoyens."

Ainsi voilà un homme de la valeur de l'honorable M. Blake qui déclare dans la législature d'Ontario qu'il a le droit d'intervenir pour blâmer le gouvernement fédéral de ne pas avoir mis la main sur les meurtriers de Thomas Scott. Pourquoi? Parce que, dit-il, la Chambre n'est pas seulement créée pour passer des lois, mais aussi pour exprimer le sentiment du peuple, et lorsqu'un des nôtres a subi une injustice, c'est non seulement notre droit, mais notre devoir d'intervenir. Si M. Blake avait le droit d'intervenir pour satisfaire l'opinion publique dans sa province, en raison de ce que l'on a appelé le meurtre de Scott, pourquoi n'aurions-nous pas le droit d'intervenir pour ce que j'ai le droit d'appeler le meurtre judiciaire de Louis Riel? [Applaudissements.] Y a-t-il une différence entre les deux cas? Est-ce que l'autorité de M. Blake n'est pas une autorité assez respectable pour me permettre d'intervenir, moi, député de la province de Québec, comme lui est intervenu dans une circonstance analogue? S'il a eu le droit de blâmer le gouvernement parce qu'un homme n'a pas été jugé, est-ce que nous n'avons pas le droit de le blâmer parce qu'il l'a été?

Y a-t-il eu des récriminations contre ces résolutions? A-t-on dit quelque part dans les journaux que la législature d'Ontario n'avait pas le droit d'intervenir? C'était un gouvernement conservateur qui était à Ottawa dans ce temps-là. Est-ce que la province d'Ontario a été bien écrasée? Est-ce que la province d'Ontario a perdu son autonomie parce que ces résolutions ont été passées? Est-ce que la province d'Ontario n'est pas encore aussi respectée aujourd'hui qu'elle l'était alors? Que dis-je? Est-ce qu'elle n'est pas plus respectée? [Écoutez! écoutez!] Et si nous avons le courage d'exprimer notre opinion, comme ces messieurs d'Ontario l'ont exprimée, nous saurons nous faire respecter, car à l'heure qu'il est, je le dis à regret, la province de Québec n'est pas respectée comme elle devrait l'être. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas assez de courage pour exprimer nos opinions. Si nous avions le courage des gens de la province d'Ontario, nous aurions le respect qu'ils ont su se gagner. Et voyez donc comme Sir John A. MacDonald parle de la législature et des hommes d'Ontario! Avec quelle prudence, ou plutôt, avec quelle cajolerie il le fait! Comme il les respecte, comme il les craint! Si vous voulez vous faire respecter, faites vous craindre. Le lion est plus respecté que le mouton, [Écoutez!] parce que le lion se fait craindre. Venez donc lions quand il s'agit de défendre vos intérêts et vos intérêts seront respectés. [Applaudissements.] Qu'a-t-on dit dans le temps de ces résolutions? J'ai ici l'opinion d'un écrivain, je ne lui ferai pas l'injure de l'appeler un grand écrivain constitutionnel—d'un écrivain qui, autrefois, était patriote, je veux parler de M. de LaBruère: qu'est-ce qu'il dit de ces résolutions?

Écoutez!

ONTARIO

"Nos frères des hauts pays se battent bien entre eux quand il s'agit de se disputer le pouvoir; mais sont-ils appelés à occuper d'une question où la nationalité est concernée, leurs préjugés les font tourner tous autour du même pivot. Ainsi le premier ministre, M. Blake, ayant ramené à l'ordre du jour la question de Riel-Scott devant les Chambres, on a vu jusqu'à M. Sandfield McDonald donner la main à celui qui vient de le terrasser."

"Pourquoi donc la province de Québec, en face de cette politique d'agression de la part du Haut-Canada, ne se réunirait-elle pas aussi pour faire contre-poids à la pression qu'il veut exercer sur les masses et sur le gouvernement fédéral dans le règlement de cette affaire?"

C'était dans un temps où l'on n'avait pas encore décidé de mettre de côté le sentiment national.

M. HOLTON

Tout le monde a connu feu M. Holton. Sans vouloir faire injure au Solliciteur général, je me permettrai de lui dire que M. Holton occupait une position bien supérieure à la sienne. Quand on parlait de M. Holton, on disait: "C'est une autorité." Et ses adversaires le disaient comme ses amis. Quand il se levait en Chambre, son opinion était généralement acceptée ou certainement respectée, même par Sir John, et il était regardé comme l'homme le mieux versé dans le droit constitutionnel que nous eussions.

Qu'est-ce que je trouve dans la *Mirror* du 1er juin 1869? M. Holton, soulevant à la Chambre des Communes la question de l'église établie d'Irlande, disait:

"Que la question, quoique en dehors des fonctions législatives de cette assemblée, n'en est pas moins une question de la plus haute importance. Cette assemblée ne siège pas ici seulement pour légiférer, mais aussi pour redresser les torts de quiconque souffre. D'ailleurs, notre titre de sujet britannique nous permet et nous fait un devoir d'élever la voix en cette circonstance et d'émettre notre opinion. Quant à l'utilité pratique des résolutions, quelque sages que soient les hommes entre les mains desquels reposent les destinées impériales, ils devront être flattés d'avoir l'opinion des habitants d'une aussi large portion de l'Empire. Ce sera un sujet de satisfaction pour les peuples d'Irlande, d'Ecosse et de l'Angleterre, et l'on ne doit pas douter que ces résolutions, si elles sont adoptées à l'unanimité, ne soient d'un grand poids dans la solution de cette importante question."

Il n'a pas dit alors: "Nous ne devons pas intervenir; ce n'est pas de nos affaires; qu'avons-nous à faire avec l'église établie d'Irlande?" qu'est-ce que ça nous fait à nous que les catholiques paient la dime aux ministres protestants? M. Holton était protestant lui-même et il ne payait pas de dime; mais ça n'empêche pas qu'il a dit: "Voilà un principe qui est violé, un principe élémentaire de justice. C'est une honte pour l'Angleterre d'avoir maintenu un tel système. Elle qui prétend tant favoriser la liberté de conscience, elle l'a violée quand elle a maintenu dans son code pénal une loi qui force les catholiques à payer la dime aux ministres protestants. Nous devons protester contre ce système. Nous devons aider les catholiques de l'Irlande à se débarrasser de cette loi infâme et injuste."

Sir John A. McDonald, qui était là, n'a pas dit que ce n'était pas l'affaire du parlement canadien, il a dit tout simplement, comme disait l'autre jour l'honorable député de Laval: "Nous allons faire rire de nous." Eh bien! monsieur l'Orateur, on a repoussé les résolutions de M. Holton; mais ça n'a pas empêché que le débat a eu un effet considérable dans le vieux monde; cela a donné tant de force aux libéraux anglais que l'année suivante, la dernière main était mise à l'œuvre pour abolir cette loi infâme qui avait tyrannisé pendant des siècles la pauvre Irlande catholique.

Il y a encore un précédent. Ouvrez le *Hansard* d'Ottawa de 1882, p. 1108 et vous y trouverez les paroles que voici, de M. Blake:

"Nous sommes intéressés, comme faisant partie de ce grand empire, comme partageant sa prospérité, comme partageant sa honte, nous sommes intéressés dans tout ce qui tendra à augmenter la force et l'homogénéité de cet empire; nous sommes intéressés dans toutes les grandes et importantes questions qui se rapportent à la constitution générale et à l'organisation générale de l'Empire tout entier. On ne peut nier que, à travers l'in-

conna et sans système défini, la cons- titution de l'Empire tend graduelle- ment, de plus en plus, peut-être dériver-t-elle de ce côté, peut-être elle poussée par des forces actives vers l'adoption du système fédératif. Nous sommes nous mêmes un résultat de cette tendance.

Notre position actuelle est due à son développement partiel, sans symé- trie et sans raisonnement, mais prati- que, et je suis d'opinion que, sans avoir le droit de légiférer, nous avons cependant le droit, comme faisant partie de l'Empire, d'exprimer notre opinion sur cette question.

En face de ces précédents, que l'on ne vienne pas dire que nous n'avons pas le droit d'intervenir et que ce serait violer la loi que de le faire. Avouez-le franchement : ce n'est pas la loi qui vous pré- occupe le plus. Quand on a donné quinze mille piastres à un particulier pour acheter des livres qu'il n'a jamais achetés, on violait la loi; mais on ne s'en est pas préoccupé. Quand on a voulu vendre un chemin de fer malgré la loi du pays, on ne s'est pas occupé de la loi. Lorsque, malgré la loi du pays, l'on ne forçait pas les serviteurs publics à rendre compte de leur administration, on ne s'est pas occupé de la loi. Lors- que, cet hiver, on laissait échapper un homme qui avait volé \$800,000.00 à la province, l'on savait bien que l'on violait la loi, mais on ne s'est pas gêné de la violer. Ce n'est pas la loi qui gêne le gouvernement, c'est la peur. Le gouver- nement ne s'occupe pas de la loi et si, à l'heure qu'il est, il avait intérêt à blâmer le gouvernement d'Ottawa, quand même la loi le lui défendrait, il le blâ- merait. (Ecoutez! écoutez!) Si les libé- raux étaient au pouvoir à Ottawa, c'est alors que la loi serait mise de côté, [Ecoutez! écoutez!] c'est alors que l'on retrouverait L'EXPRESSIVE POWER, [Ecoutez!] c'est alors que l'on écouterait la voix du sang.

RIEL MON FRERE

C'est alors qu'on ne rirait pas de ceux qui appellent Louis Riel "mon frère." Car, il y a des gens qui ont ri de cela, il y a des journalistes qui ont ri de cela, il y a des députés qui ont ri de cela. Il y en a qui ont dit : "Il y a quelque rapprochement entre le chef de l'oppo- sition et le chef des métis : l'un s'est vendu pour \$5,000.00, l'autre était prêt à se vendre pour \$20,000." Des journalistes ont dit cela. Eh bien! monsieur l'Orateur, cette question d'injure à mon adresse a été réglée par les tribunaux, Dieu merci. J'ai mis au front du journaliste qui avait dit cela, en caractères ineffaçables, le mot de "calomniateur." Cette question est vidée.

On m'a reproché d'avoir appelé Louis Riel "mon frère." J'aime mieux appeler Louis Riel "mon frère," que de faire comme certains hommes qui appellent les orangistes "leurs frères." J'aime mieux être parent avec un mé- tis que d'être parent avec certains hom- mes politiques, qui cherchent à écra- ser notre race et à détruire notre religion. Et je n'ai jamais eu honte d'un pendu, quand il a été pendu pour l'amour de son pays. Je n'ai jamais eu honte d'un De Lorimier, d'un Duquet, d'un Chenier, je n'ai jamais eu honte de mon père fait prisonnier en 1837 parce qu'il aimait son pays. (Applaudissements).

Il faudrait que je fusse bien dégéné- ré pour avoir honte d'appeler Louis Riel mon frère. Louis Riel est mon frère par le sang, comme il est le frère de chacun de vous. Vous avez beau chercher à le renier, est homme là, vous serez tou- jours forcés de vous rappeler qu'il a votre sang comme vous avez le sien : et avant longtemps, vous serez, bon gré mal gré, obligés de défendre sa mémoire; car souvenez-vous-en, un jour viendra où vos haines politiques disparaîtront et vous retrouverez alors la place de votre cœur (Applaudissements).

MAITRE JACQUES CASAVANT

J'ai entendu l'autre jour quelque chose de bien étrange, lorsque M. Cas- savant, député de Bagot, se leva en cette Chambre pour expliquer son vote. Il a dit que lui, il était ici comme député et que quand il avait parlé comme ci- toyen, que quand il était dans son com- té, c'était comme électeur qu'il parlait et qu'en entrant ici il avait laissé à la porte ses sentiments d'électeur et de citoyen. Je ne sais pas si l'honorable député a bien réfléchi sur la position qu'il a prise, en cette circonstance, mais la voici dans toute son anomalie : le citoyen est patriote, le député ne l'est pas; le citoyen a des sentiments, le dé- puté n'a pas besoin d'en avoir.

Ceci me rappelle une scène amusan- te d'une des comédies de Molière. Je ne sais pas si l'honorable député a jamais lu Molière, mais je lui conseille de le lire. Dans une de ses pièces, L'Avare, qui est un des chefs d'œuvre de cet auteur, il y a une petite scène c'est la scène entre Harpagon et maître Jacques. Maître Jacques est le domestique de Harpagon. Harpagon est un avare. Voici la scène telle qu'elle est racontée. Elle est assez drôle.

Harpagon—Valère, aidez moi à ceci. Or ça, Maître Jacques, approchez-vous; je vous ai gardé pour le dernier. Maître Jacques—Est ce à votre co- cher, monsieur, ou bien à votre cuisin- nier, que vous voulez parler? Car je suis l'un et l'autre. Harpagon—C'est à tous les deux. Maître Jacques—Mais à qui des deux le premier? Harpagon—Au cuisinier. Maître Jacques—Attendez donc, s'il vous plaît. [Maître Jacques ôte sa ca- saque de cocher, et paraît vêtu en cui- sinier.] Harpagon—Quelle diantre de céré- monie est ce là? Maître Jacques—Vous n'avez qu'à parler. Harpagon—Je me suis engagé, ma- ître Jacques, à donner ce soir à sou- per. Maître Jacques—Grande merveille. Harpagon—Maintenant, maître Jac- ques, il faut nettoyer mon carrosse. Maître Jacques—Attendez; ceci s'adresse au cocher [Maître Jacques remet sa casaque] Vous dites..... Ainsi d'après Maître Jacques, lors- que vous vous adressez au député de Bagot, il vous demandera d'abord : "Est-ce au citoyen que vous voulez parler ou au député?" Et si vous dites que c'est au citoyen, il dira : "At- tendez, je vais aller chercher mon "patriotisme." Puis il reviendra, re- vêtu de son patriotisme, et vous dira : "Maintenant, vous pouvez parler"; et si vous lui dites : "Et si vous lui dites : "Maintenant je veux parler au dépu- té." "Ah! dira-t-il, attendez un "peu"; il faut que j'aie ôté mon "patriotisme." Puis revenant : "A pré- sent," dira-t-il, vous pouvez parler "au député." [Rires]

PRECEDENT DE M. ROSS

Je me suis amusé à chercher dans les vieux journaux dans quels termes l'hon. M. Ross, notre premier ministre, avait proposé ses fameuses résolutions au sujet de la grève de Lépine en 1874. C'est intéressant aujourd'hui. Je veux montrer à ceux qui viennent dire dans cette Chambre que nous n'a- vons pas le droit d'intervenir, quel lan- gage l'honorable premier ministre a tenu dans cette circonstance. A ce sujet, je suis allé consulter mon ami du *Canadien*. J'ai cru qu'il allait me fournir tous les renseignements dont j'avais besoin. Je me suis rappelé que M. Tarte était à côté de moi, au Champ de Mars, le 22 novembre dernier, qu'il applaudissait les paroles patriotiques que mon cœur m'inspirait. Je me rap- pelle même qu'il m'a dit : "Vous n'avez pas été assez loin." Eh bien! monsieur l'Orateur, je me suis dit : Je vais aller le consulter; j'aurai ce qu'il me faut. Voici donc les paroles de l'honora- ble M. Ross.

"Mon but, honorables messieurs, est de faire disparaître les causes d'inquié- tude, d'irritation et de troubles qui ont existé depuis quelques années dans une des provinces sœurs, j' pourrais dire même dans la Puissan- ce. C'est d'y faire renaitre la paix, le calme et la bonne entente qui sont si nécessaires au bonheur et à la pros- périté des nations. "Je voudrais voir la confiance revir- vre dans cette malheureuse province de Manitoba, qui a déjà tant souffert "et que Notre Gracieuse Souveraine "pût y conserver toujours les sentiments de reconnaissance et de dévouement "de tous ses sujets, à quelque origine, "à quelque croyance qu'ils appartièn- "nent. "Je voudrais que la faute de tous ne fût pas mise à la charge d'un seul, "mais que répartie entre ceux qui ont pris part aux malheureux événements "du Nord Ouest, elle soit par là même, "aussi bien que les motifs qui faisaient "agir cette population, diminuée en "gravité et réduite à ses justes propor- "tions. "Enfin, ce que je demande et ce que "vous demanderez avec moi, j'en ai la "persuasion, c'est l'exercice de la plus "belle prérogative de la Couronne, "c'est la grâce, c'est le pardon du mal "heureux Lépine. "Lors de l'union des provinces de "l'Amérique Britannique du Nord, "nous avons jeté les bases d'un grand "pays. Dans ce pays devaient être ap- "pelés à vivre des hommes de différentes "origines, de croyances aussi diffé- "rentes. Chacun devait pouvoir y ren- "dre hommage à Dieu à sa manière, "chacun devait y jouir des droits et "des libertés que lui promettaient les "libres institutions du gouvernement "le plus libre de la terre. "Tels étaient, honorables messieurs, les "principes qui formèrent la base de "cette union, tels étaient les principes "qui devaient en assurer le succès. "Tels étaient le but et l'intention des "pères de la confédération.

[A continuer]

Un long compte-rendu de la célébration de la fête nationale à Fraserville est forcément remis au prochain numé- ro faute d'espace.

ACTUALITES

L'hon. M. Mercier arrivera à Québec par le convoi du Grand Tronc, cet après-midi, en route pour l'assemblée qui doit avoir lieu demain à St Charles, Bellechasse. Ceux de nos amis qui veulent se ren- dre à cette assemblée pourront prendre le train de 2 h. 30 demain après midi, à Lévis en face de la ville. Ils pourront être de retour en ville à 7 h. 30.

Il y aura demain à Ste Julie, comté de Mégantic, une grande assemblée des électeurs du comté de Mégantic. L'hon. M. Langelier, M. P., et M. Whelan, M. P. P., y porteront la pa- role.

Rien ne saurait faire voir combien M. Chapleau a menti lorsqu'il a récla- mé pour Sir John et lui le mérite d'a- voir fait nommer Mgr Taschereau Cardinal, comme le renseignement que l'on nous communique.

Lorsque M. Dubail, consul général de France à Québec, se préparait à quitter Rome au mois de novembre dernier, il alla voir le Pape.

Dans le cours de son entrevue avec Sa Sainteté, M. Dubail déclara qu'il partait pour Québec. "Ah! remarqua à ce sujet le Saint Père, nous avons décidé de créer votre archevêque, Mgr Taschereau, cardinal."

Ainsi donc, nous tenons de la bouche du Saint Père lui-même, que dès le mois de novembre dernier, la nomina- tion de Mgr Taschereau était décidée.

Sir John n'a donc pas pu, par ses démarches faites à Londres en janvier comme le dit M. Chapleau, obtenu de Rome l'élevation de Mgr Taschereau au cardinalat.

Dieu merci! la religion catholique n'en est pas rendue à faire choisir ses plus hauts dignitaires par les chefs orangistes et franc-maçons!

Le *Irish Canadian* nous donne un exemple frappant de l'intolérance de Sir John McDonald.

Dans le département des affaires in- diennes dont le premier ministre est le chef, on trouve, en bien cherchant, sur 33 employés, deux Canadiens-français et un seul Irlandais catholique. Encore ceux-ci ne sont que des subalternes, à en juger par leur traitement; les meil- leurs places et les gros salaires sont réservés aux protestants, qui sur les \$33,520 votés pour ce département, tou- chent \$30,620. Les \$2,900 restant sont partagés entre les trois catholiques; les deux Canadiens français recevant \$2,200 à eux deux, et l'Irlandais \$700.

Voilà comment les catholiques sont traités dans le propre département, sous les yeux même de Sir John.

Et il y a encore des journalistes catholiques assez pervers par l'esprit de parti pour nous vanter la tolérance et les bonnes dispositions du vieux chef orangiste à l'égard des catholiques!

Le bel exemple donné par les Irlan- dais de Richmond se propage.

Les Irlandais de Sherbrooke se sont réunis le 19 juin pour réunir MM. Gladstone, Parcell et Blake dans un vote commun de remerciements, et MM. Costigan et Curran, les deux renégats, dans une commune censure.

Signe précurseur : M. J. S. Hall, de candidat ministériel pour l'Assemblée Législative à Montréal-Ouest, a ouvert la campagne électorale.

Les organes officiels du Vatican se prononcent en faveur du "Home Ru- le" et demandent aux catholiques de la Grande Bretagne de donner leur appui aux libéraux afin d'assurer l'exécution de cette grande réforme.

Décidément, le gouvernement fédéra- l n'est pas heureux.

Non seulement il est répudié par les Canadiens-français et les Irlandais catholiques, mais voici que le conseil général de l'Eglise presbytérienne au Canada vient d'enregistrer un protêt solennel contre les cruautés que le gou- vernement fait endurer à la population indienne du Nord Ouest.

Notre ami M. Charles Langelier part cette après midi pour le comté de Simcoe, Ont., où il va porter la parole à un grand pique-nique politique de nos compatriotes de ce comté.

Edward Blake, dit l'*Union des Can- tons de l'Est*, tel est le nom de l'homme que tous les honnêtes gens, tant conservateurs que libéraux, veulent avoir pour chef à Ottawa.

Les jeunes libéraux du district de St François (Sherbrooke) ont formé une association dont M. G. B. Loomis a été élu président, et l'hon. M. Aylmer vice président.

Cinquante délégués ont été nommés pour assister à la convention libérale qui aura lieu à Montréal le 30 courant et le 1er juillet.

Mgr Cleary, évêque de Kingston, Ontario, vient de lancer un mandement pour demander au clergé et aux fidèles de son diocèse de prier pour le succès des libéraux dans les élections qui se poursuivront avec tant d'acharnement à l'heure qu'il est en Angleterre.

Son Eminence le cardinal Tasche- reau ira à Montréal, le 20 juillet, re- mettre le pallium à Mgr Fabre. L'ar- chevêque de Montréal et les autres évê- ques présents à la cérémonie viendront à Québec assister aux fêtes du cardina- lat.

Mgr Fabre, archevêque de Montréal, est parti vendredi soir pour Baltimore, où Sa Grandeur va assister aux dé- monstrations qui vont être faites à l'oc- casion de l'élevation de Mgr Gibbons au cardinalat.

Dit la *Patrie* :

"Le *Monde* recommande hier à préten- dre que les loges orangistes n'ont pas demandé l'exécution de Riel. Pour son instruction, nous lui répéterons la liste des loges dont M. Cameron M. P. a cité les résolutions exigeant l'exécution de Riel.

Loyal Orange Lodge No 82 à To- ronto [6 novembre], L. L. O. No 884 Merriton (2 septembre), L. L. O. No 1459 Nelson, L. L. O. No 1505, L. L. O. No 1499, Dominion city (22 sep- tembre), L. L. O. No 300, L. L. O. No 80, Peterborough [30 novembre], L. L. O. No 425 (5 novembre), L. L. O. No 1528, Moosomin, L. L. O. No 1222."

C'est avec un véritable plaisir que nous apprenons que M. Alphonse Pou- liot, de la société Tessier et Pouliot de cette ville, vient de recevoir de l'Univer- sité Laval le titre de docteur en droit.

On nous apprend que M. Roy, ré- dacteur du *Quotidien*, a été choisi comme candidat du gouvernement à Lévis en opposition à notre ami M. F. X. Lemieux.

Les messieurs du Séminaire viennent de réélire le même bureau de direction, sauf que M. le Grand Vicaire Hamel est remplacé par M. l'abbé M. E. Méthot comme recteur de l'Université Laval.

Notre confrère et ami M. Achintre est mort samedi à Montréal.

Son Honneur le juge H. T. Tasche- reau est passé à Québec samedi, en route pour sa résidence d'été à la Ri- vière du Loup.

Sir Hector doit venir rencontrer les ministres locaux à Québec demain.

LA QUESTION RIEL ET LE CLERGE

La *Presse* publiait vendredi les ren- seignements importants que voici :

"On a beaucoup remarqué qu'à la convention de Rutland les résolutions qui flétrissent la politique du Nord- Ouest et le meurtre de Riel ont été pro- posées par le major Mallet et secondées par un prêtre distingué des Etats-Unis, le Rév. M. Chagaon, curé de Cham- plain.

ON SAIT QUE LE RÉV. M. CHAGNON N'A PRIS CETTE ATTITUDE PUBLIQUE QU'APRÈS S'ÊTRE ENQUIS AUPRÈS DE SES COLLÈGUES DU CANA- NA, ET S'ÊTRE ASSURÉ QU'EN EXPRIMANT SON OPINION PERSONNELLE, IL EXPRIMERAIT AUSSI CELLE DE L'IMMENSE MAJORITE DU CLERGÉ CANA- DIEN.

Qu'en pensent les journaux pendards qui se sont donné depuis sept mois tant de peines inutiles pour essayer de compromettre le clergé dans la triste cause du chef orangiste?"

ECHOS DE LA CONVENTION DE RUTLAND

Il y avait 500 délégués venus de tous les points du continent américain, lorsque les résolutions de censure contre le gouvernement pour avoir assassiné Riel, ont été adoptées.

Voici les noms de quelques-uns des curés présents à la convention de Rutland et qui ont dirigé le mouve- ment de protestation contre l'exécution de Riel :

DELEGUES EX-OFFICIO

RR. MM. J. M. Gelot, Rutland, Vt; F. X. Chagnon, Champlain, N. Y.; J. T. Sheehan, Ware, Mass; Ant. Lamy, Tree-Rivers, Mass; A. C. Notebaert, Rochester, N. Y.; J. Brouillette, Worcester, Mass; Maurice, Malone, N. Y.; E. Pelletier, Chicopee Falls, Mass; F. H. C. Davignon, Suncocks, N. Y.; Jos. Ethier, Whitehall, N. Y.;

Jos. Auger, Oswego, N. Y.; Jos. Charrette, Troy, N. Y.

* *

Membres de la presse qui ont pris part à cette protestation : E. R. Dufresne, du *Canadien* de St Paul, Minn; Dr V. Saint Germain, du *Patriote*, de Bay City, Mich; Benjamin Lanthier, du *National*, de Platts- burg, N. Y.; Emile A. Tardivel, du *Messenger*, de Lewiston, Me; Gabriel Marchand, *Ralliement*, Holyoke, Mass; J. M. Authier, la *Patrie*, Troy, N. Y.; Adolphe Ménard, *Saint Jean Baptiste*, Northampton, Mass; Dr Marc Fontaine, *Guide du Peuple*, Spencer, Mass; Alexandre Belisle, jr. *Travailleur*, Worcester, Mass; Adélaïde Archambault, *Défenseur*, Holyoke, Mass.

* *

Remarque judicieuse inspirée à la *Presse* par la démarche de la convention de Rutland : "Les Canadiens des Etats-Unis, malgré les intrigues des pendards, ont adopté unanimement les résolutions con- damnant la politique du gouvernement canadien au Nord-Ouest et l'exécution de Riel, qu'ils qualifient de meurtre judiciaire. Nos compatriotes des Etats-Unis ont trouvé la note juste pour exprimer les sentiments de réprobation que tous les Canadiens ont éprouvés à la nouvelle de cet attentat. Les ministres pendards n'ayant à Rutland ni entrepreneurs, ni employés publics, ni chercheurs de places, n'ont pu trouver une seule personne pour prendre leur défense. Il y a eu, dans la convention, la même unanimité qu'il y aurait dans une réunion de tous les Canadiens de la province de Québec dont la voix du patriotisme ne serait pas étouffée par des considérations sor- dides."

* *

A la séance de la convention de Rut- land, subséquente à celle où les résolu- tions blâmant l'exécution de Riel avaient été adoptées, quelques délégués se levèrent pour donner des explications sur leur attitude lors de ce vote. M. le docteur Larue, qu'on disait devoir être le principal adversaire des résolutions, déclara qu'il avait eu l'intention de prendre la parole avant le vote, mais non pour combattre la motion du major Mallette. "Je ne voulais, dit-il, que donner quelques explications sur l'atti- tude prise sur cette question par le journal le *Travailleur* dont l'ex-rédac- teur, M. Ferdinand Gagnon, était un de mes plus intimes amis.

Je n'ai jamais eu l'intention de défen- dre l'acte sanguinaire de Régina. Non, le sentiment national est trop vivace parmi les populations canadiennes fran- çaises des Etats-Unis. Parmi nous, il n'y a pas de pendards, et je l'espère, il n'y en aura jamais....."

* *

Ces dernières paroles se perdirent dans un tonnerre d'applaudissements. M. l'abbé Brouillet, tuteur des en- fants de M. Gagnon, de son vivant, pro- priétaire du *Travailleur*, prit aussi la parole et dit que la position prise sur la question Riel par le *Travailleur* ne représentait pas les idées de son ancien rédacteur M. Ferdinand Gagnon étant malade avait abandonné le contrôle du journal à un jeune homme de talent, mais dont on devait pardonner les écarts en considération de sa faible expérien- ce. M. Gagnon avait espéré revenir bien- tôt à la santé et remettre en ordre les idées bouleversées que répandait son journal. M. l'abbé Brouillet demanda encore une fois l'indulgence des délégués pour M. de Tonnancour, le jeune rédacteur du journal de M. Gagnon. On rapporte qu'une quinzaine de jours avant la convention, des lettres ont été envoyées aux ministres d'Ottawa, les invitant à se faire représenter à Rutland. "Les ministres canadiens- français, disait-on, semblaient avoir une opinion différente de celle des délégués sur la question Riel et il ne serait qu'à propos d'entendre leurs explica- tions."

On voulait aussi connaître le senti- ment de tous les groupes politiques du Canada sur cette question; c'est pour- quoi l'honorable F. X. Trudel, M. Desmarais, avocat de Saint Hyacinthe, et L. O. David, avocat de Montréal, avaient été priés de se préparer à discu- ter la question, conjointement avec le major Mallet, délégué d'Oswego.

Aucun des partisans du gouverne- ment canadien ne se montra. Voyant cela, les délégués du Canada s'abstinrent de prendre la parole et de voter sur la question.

Lors de la discussion sur la presse, un des délégués avança que, pour la protection des journaux français des Etats-Unis, les journaux quotidiens du Canada, ne devraient pas être reçus par les populations canadiennes françaises des Etats-Unis. Plusieurs autres délégués protestè- rent contre cet ostracisme des journaux du Canada : ils déclarèrent que cette

mesure vigoureuse ne devrait être mise en force qu'au sujet de certains journaux du Canada qui font la honte et le déshonneur de la nationalité canadienne-française et l'on nomma le journal le Monde.

Un des délégués se leva et demanda, que, par charité, on s'abstînt de nommer ces journaux qui d'ailleurs étaient malheureusement assez connus.

Malgré cette remarque, d'autres orateurs continuèrent la discussion et demandèrent avec force que le journal susdit, soit chassé des centres Canadiens-français des Etats Unis, et que tous les vrais patriotes s'abstiennent de le lire.

Cette question a été accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

ANNONCES NOUVELLES

On demande— Cie du Pacifique Canadien— Grande excursion— Demandé—N. C. Cormier. Pèlerinage à la Bonne Ste-Anne— Terres à vendre—Jos. Da'jou. Poêles à l'huile de charbon—F. O. Vallerand. Avantages sans précédents—F. X. Lepage. On demande— Pharmacie du Palais—Dr C. O. Lebel.

NOTRE JOURNAL

Demain, fête de SS. Pierre et Paul, l'Electeur ne paraîtra pas.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 28 JUIN : Vigile de SS. Pierre et Paul—Lever du soleil à 3 h. 58, coucher à 7 h. 37.—Jéjune de vigile. Quarante Heures demain à St Paul de Montminy. Temps : ensoleillé, calme et chaud.—Thermomètre : 80°.

LA PROCESSION DU SAINT SACREMENT

La procession du Saint Sacrement a eu lieu hier à St Roch et St Sauveur avec beaucoup de solennité. Le cortège, aux deux endroits, a été aussi somptueux que considérable. Les rues étaient tellement pavoisées que le firmament en était obscurci. Plusieurs citoyens avaient construit à des frais assez considérables de magnifiques arcs, MM. Germain, tanneurs et corroyeurs rue Arago, St Roch, en avaient entre autres une splendide en face de leur résidence, et MM. Vézina et Menard, rue du Roi, en avaient érigé un d'un genre tout à fait nouveau et qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu.

Il y avait un magnifique reposoir rue Arago, et trois à St Sauveur rues Bagot, St Henri et St Louis.

LA FETE-DIEU A ST JOSEPH DE LEVIS

Rarement nous avons vu pareille solennité à la campagne. Messe en musique, cérémonies de première classe, processions interminables, fanfare, rien ne manquait pour faire des fêtes du St Sacrement à St Joseph de Lévis une jouissance pour les yeux et pour l'âme. Jeudi, Fête-Dieu, un chœur puissant, dirigé par M. l'organiste Dion, exécutait irrémédiablement une jolie messe de Farmer. Hier, il y eut une procession magnifique, où figuraient une dizaine de sociétés avec leurs bannières, à travers le village Lauzon dans toute son étendue, bordée d'un épais feuillage et pavoisée à profusion. Un nombreux cortège de fleuristes précédait le dais, jetant des fleurs et de l'encens sur son passage.

Cette démonstration religieuse fait grand honneur à l'esprit de foi de la population de St Joseph.

EXCURSION DE LA PRESSE

L'excursion annuelle de la presse de la province de Québec aura lieu comme suit : De Québec à Montréal par bateau ; de Montréal à Newport par le Grand-Tronc, le chemin de fer Waterloo et Magog et le bateau qui se rend de Magog à Newport sur le lac Memphrémagog ; de Newport l'excursion se fera par le South Eastern jusqu'à Sorel, et de Sorel à Québec par le bateau.

NOUVEAU CHEVALIER

M. J. Kirouac, ancien préfet du comté de Québec, a été reçu, vendredi soir, chevalier du Saint Sépulcre.

MORT SUBITE

Samedi matin, un ouvrier nommé J. B. Malenfant alias Bonenfant, âgé de 65 ans et employé aux usines du Pacifique Canadien, est mort subitement à son domicile, 94 rue de l'Eglise, à St Roch, où une enquête est tenue ce matin par le coroner Belleau.

A LA CLAIRE FONTAINE

Les cloches de l'église St Jean-Baptiste ont causé hier une agréable surprise à notre population. Elles ont joué plusieurs fois dans la journée l'un de

nos airs nationaux : " A la claire fontaine, " qui n'est composé pour ainsi dire que de quatre notes. La tonalité de ces notes étant do, ré, mi, sol, l'air était par conséquent parfait.

UNE BELLE SOCIÉTÉ

Dans la procession vendredi, l'Union des Tailleurs de cuir a fait honneur aux Canadiens-français. Cette Union fondée seulement depuis quelques mois marche de progrès en progrès et est appelée à rendre de très grands services à ses membres. Nos félicitations à l'Union des Tailleurs de Cuir.

LE CARNAVAL AUX ROULETTES

La fête de samedi soir au Patinage de la Grande Allée a dépassé en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'ici à Québec. Le directeur de l'établissement, M. Spencer, avait fait des frais extraordinaires. L'arène offrait le spectacle d'une ronde flamboyante où les costumes les plus brillants comme les plus bizarres se pourchassaient au feu alternatif des lustres et des feux de bengale multicolores. Cette fêerie a naturellement eu un succès mirobolant.

PELERINAGE A STE ANNE DE BEAUPRE

Mardi 29 juin prochain, jour de la fête de St Pierre, les membres de la congrégation Notre Dame, Haute-Ville de Québec, feront un pèlerinage à Ste Anne de Beaupré. Le bateau Brothers a été loué pour la circonstance. Le départ aura lieu à 6 h. et demi du matin, du marché Champlain, beau temps ou mauvais temps. Les enfants seront admis.

On invite les dames et le public en général à encourager ce pèlerinage.

M. CHABOT, Avocat.

2fs.

AVIS AUX MERES

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être administré aux enfants qui sont dans la période de la dentition. Ce sirop calme l'enfant, amolli les gencives, fait cesser les douleurs, fait disparaître toutes les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt centins la bouteille. 10 mai 1886—la. q & h.

Le SEDLITZ CHANTEAUD, purgatif rafraichissant et dépuratif, est au sel neutre d'une saveur très douce et d'une efficacité certaine pour combattre la Constipation. Son emploi journalier est surtout utile aux Goutteux, aux Rhumatisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, bilieux, portées aux congestions cérébrales, aux vertiges, migraines, ou sujettes aux hémorrhoides, embarras gastriques, etc. M. CHANTEAUD, pharmacien, Commandeur d'Isabelle la Catholique, est le seul préparateur des Médicaments dosimétriques du Dr Burggraeve, dont la vogue et le succès sont universels.—Se méfier des Contrefaçons dangereuses du SEDLITZ CHANTEAUD et des Médicaments dosimétriques.

Annonces Nouvelles

ON DEMANDE

une fille de chambre possédant quelque expérience. Conditions libérales. S'adresser de 10 h. a. m. à 1 h. p. m. au No 73 rue Ste Anne, Haute Ville, 26 juin

Jos. Hamel & Freres Rue Sous le Fort et Côte Lamontagne.

ont l'honneur d'informer leurs nombreux praticiens de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'en vue de hâter la liquidation de leur énorme fonds de commerce, ils ont fait une réduction de prix qui leur permet de défier toute concurrence. Mentionnons, entre autres articles, de superbes indiennes sateen, valant 35c pour 17c. Des tweeds valant \$1.00 et \$1.25 pour 75 cts. Des garnitures et des dentelles sacrifiées à vil prix, etc. Leur département des Tapis, Côte de la Montagne, est connu de tout le monde. Une visite à ce département ne peut être qu'avantageuse pour le client. Prêlats écossais, anglais, américains et canadiens. Tapis Bruxelles, velours, tapisserie et Kidder. Polos, baguettes et garnitures de cuivre ; Etoffes à rideaux, rideaux de toutes sortes. Une quantité d'articles importés expressément pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses. Une visite est sollicitée. 18 juin

CADEAUX DE NOCE !

BEAU CHOIX ! DESSINS NOUVEAUX !

Objets galvanisés, vases à salade ou à fruits, service à thé, etc. Jolies horloges et ornements en bronze. Objets en argent avec boîtes couvertes en peluche, cuillères d'argent, fourchettes, service à dessert, porte bouquets, etc. Laver laines, balles emplumées et volantes

G. SEIFERT EUROPEAN BAZAAR

34, rue de la Fabrique

Pour la Dyspepsie ou une faible digestion, buvez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de jeuner pour la Constipation.

Gingras, Langlois & Cie QUEBEC



QUEBEC-CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches

La seule ligne ayant sur tout son parcours des chars palais et des chars dortoirs sans transbordement entre Québec et New York

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre via Sherbrooke et le lac Memphremagog

LE OU APRES LUNDI - LE 14 JUIN

Les trains quitteront Québec : EXPRESS—Départ de Québec par le bateau passeur à 2.15 p.m., de Lévis à 2.45 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 4.40 p.m.; arrive à Sherbrooke à 8.49 p.m.; arrive à New Port Vt, à 10.30 p.m.; arrive à Boston à 8.30 a.m.; arrive à New York à 11.45 a.m.

Les chars palais et chars dortoirs Monarque avec buffet circulent jusqu'à New York sans transbordement.

MIXTE—Part de Québec par le bateau passeur à 2.30 p.m.; de Lévis à 3.00 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.45 p.m.; arrive à St François à 7.45 p.m.

Les trains arrivent à Québec :

EXPRESS—Part de New York à 4.30 p.m.; de Boston à 7.00 p.m.; de New Port à 6.00 a.m.; arrive à Lévis à 2.30 p.m. et à Québec par bateau passeur à 2.30 p.m. Chars palais et chars dortoirs Monarque avec buffet marchent de New York à Québec sans transbordement

MIXTE—Part de St François à 6.00 a.m. de la Jonction de Beauce à 7.25 a.m.; arrive à Lévis à 11.15 a.m. et à Québec par bateau passeur à 11.30 a.m.

Train rapide, beau paysage et raccourcements certains

Les mailles et express de New York et Boston circulent directement sur ce ligne. Le bagage est étiqueté entre tous les endroits.

Pour billets et autres informations s'adresser au bureau général des billes, en face de l'Hôtel St Louis.

R. M. STOCKING, Agent. JAS. & WOODWARD, Gérant général

J. H. WALSH, Gérant général des passagers.

TERRES A VENDRE

UNE BELLE TERRE au Cap à l'Original dans la paroisse du Bic, 440 arpents en superficie, avec maison et deux bonnes granges, une bonne pêche à saumon, hareng, etc. C'est un endroit favorable et aimé des touristes pour la saison des bains.

1 LOT DE TERRE dans la paroisse de St Fabien, de 2 x 40 arpents, avec une bonne pêche à hareng, sardine, saumon, etc.

5 LOTS DE TERRE dans le deuxième rang de St Fabien, formant 18 arpents de front sur la profondeur, PRES DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, DE L'EGLISE et des MOULINS A SCIE ET A FARINE.

11 LOTS DE TERRE, formant 39 arpents de front sur la profondeur, dans le troisième rang de St Fabien.

TOUS CES LOTS SONT DE TERRE TRES FERTILE

Toujours en mains, chevaux et vaches à lait.

Le tout à très bas prix et à des conditions avantageuses.

S'adresser à JOS. D'ANJOU, Marchand, St Fabien.

UNE AUTRE GUERISON OBTENUE PAR L'EAU MINERALE ST-LEON

MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Messieurs,—Depuis près de 40 ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de l'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage de puis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau No 139, rue St-Pierre, ou à ma résidence privée, No 39, rue St-Patrice.

HONORÉ CASAUULT H. C. S.

La célèbre Eau Minérale St-Léon est en vente chez tous les principaux pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cents le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls agents pour toute la Puisseance, Vis-à-vis l'Archevêché

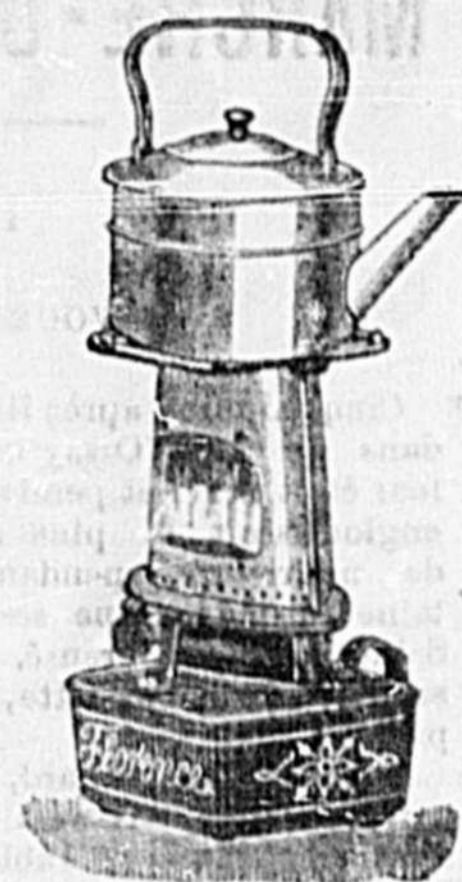
16 mars 1886

Advertisement for G. Cléry's Asthma medicine, mentioning an exhibition in Paris 1878 and listing agents W.C. Van Brne and D. McNicoll.

POELES A L'HUILE DE CHARBON



INDISPENSABLE POUR L'ETE



Variete et Nouveaute

A vendre aux prix des manufactures par F. O. VALLERAND, 92, Cote Lamontagne et 33, rue Notre-Dame.

Les Pilules de Vallet

Les Pilules de Vallet

Les Pilules de Vallet

Les Pilules de Vallet

Les Pilules de Vallet

Les Pilules de Vallet

ne sont pas argentées, le nom Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule blanche. ont été approuvées par l'Académie de Médecine de Paris et autorisées par arrêté ministériel. sont le ferrugineux le plus efficace pour guérir l'anémie, les pâles couleurs, les pertes blanches. donnent aux jours la teinte vermeille perdue par la croissance rapide, la maladie, les excès. sont très contrefaites. Refuser tout facon ne portant pas la signature du Docteur Vallet.

PARIS — 19, RUE JACOB, 19 — PARIS

Dépositaire à Québec : DR ED. MORIN & CIE

PILULES PURGATIVES de D^r GUILLIE

PILULES d'Extrait d'ELIXIR Tonique Anti-Claireux du D^r GUILLIE

Préparé par PAUL GAGE

Pharmacien de Première Classe, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris SEUL PROPRIÉTAIRE DE CE MÉDICAMENT

PARIS, 9, Rue de Grenelle-St-Germain, 9, PARIS

Ces Pilules renferment sous un petit volume toutes les propriétés toni-purgatives de l'Elixir Guillie qui, depuis plus de soixante ans, est reconnu comme un des remèdes les plus économiques. Comme PURGATIF et DÉPURATIF, il est d'une efficacité incontestable contre les Maladies du Foie et de l'Estomac, les Digestions difficiles, les Fièvres épidémiques, les Affections gouteuses et rhumatismales, les Maladies des Femmes, des Enfants, et dans toutes les Maladies congestives.

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS. Exiger les véritables PILULES GUILLIE préparées par PAUL GAGE.

Dépôt à Québec : D^r ED. MORIN & C^{ie}, Pharmaciens-Chimistes, 114, rue St-Jac.

Médaille d'Or Exp. Int^e de Phil^e Vienne 1874



Sirop Codéine Zed

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Phil^e.

Me dalle-souvenir

Avec la bienveillante permission de Son Eminence le Cardinal, archevêque de Québec, j'ai fait frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de la grande faveur qui vient d'être accordée au pays tout entier dans la personne de Mgr E. A. Taschereau. Cette médaille porte sur le côté l'effigie de Son Eminence et sur le revers les armes de l'Archevêché. C'est une véritable œuvre d'art. A vendre chez les principaux horlogers

PRIX 25c.

Faites en or et en argent à ordre.

Un escompte aux agents sur l'achat d'une douzaine ou plus. En gros seulement par G. SEIFERT, Bijoutier, 35, rue de la Fabrique

6 juin

CIE DU

PACIFIQUE-CANADIEN

Ouverture d'une ligne directe à la Côte du Pacifique

LUNDI, le 28 juin courant, le premier convoi en destination directe de Vancouver, Colombie Anglaise, laissera Montréal à 8 hrs p. m.

A partir de cette date les trains feront le service tous les jours (le dimanche excepté) partant à la même heure de Montréal et faisant connexion à St Martin avec le train partant de la gare du Palais, à Québec, à 2.30 p. m. le même jour.

GEO. OLDS, Gérant général du trafic.

W. C. VAN BRNE, Vice-Président.

D. McNICOLL, Agent général des passagers.

26 juin 18



GRAND Pèlerinage Annuel

BONNE STE-ANNE

PAR L'UNION ST-JOSEPH A ST-ROCH

MARDI, LE 29 JUIN Fête de la St-Pierre

Le magnifique vapeur Pèlerin, capitaine Baker, a été noté pour la circonstance

M. le chapelain de la société, le révérend F. X. Pagny, sera aidé de plusieurs autres prêtres pour entendre les confessions sur le bateau. Un chœur puissant, composé des membres de la société, accompagnera les pèlerins.

Prix du passage, 50c, quai compris. Enfants moitié prix.

Les dames ont a l'issue.

Départ du quai Champlain à 6 heures précises.

Cartes en vente chez le président de la société M. J. E. Martineau, des membres du comité, ainsi que le matin sur le bateau.

Par ordre, J. B. DROUYN, J. B. LAMONTAGNE, Président, secrétaire, ou comité d'organisation.

LIGNE DE STE ANNE

A partir de JEUDI, le 27 MAI courant le vapeur "Brothers" fera ses voyages entre Québec et Ste Anne, tous les jours à 6 a. m., excepté les MARDIS et SAMEDIS où les voyages suivront la marée, faisant un voyage régulier tous les dimanches.

Le départ du dimanche aura lieu à 6 h. du matin du quai Champlain. Le prix aller et retour sera de 50 cents.

Toute société religieuse ou civile qui voudrait organiser un pèlerinage pourra engager ce vapeur à des conditions avantageuses, en s'adressant au capitaine du vapeur.

ELZEAR FORTIN, 17 juin 3m

TERRE A VENDRE

Une des plus belles fermes de Ste Julie de Somerset, formant 300 acres en superficie — très fertile, bien bâtie, à deux milles de l'église.

Conditions faciles. S'adresser à ARCHIBALD McKILLOP, Ste Julie.

avril 3m

LE CAPITAINE

MARCHE-OU-CREVE

1

DEVOUEMENT.

Cinq minutes après ils étaient attablés dans le café d'Orsay un apprêtissant dîner leur était servi et pendant que le nègre engouffrait la plus étonnante quantité de nourriture, pendant que le capitaine lui-même, que ses plongeurs dans la Seine avaient creusé, vidait consciencieusement son assiette, Randal prenait la parole :

—Louis Montgaillard, dit-il, fut mon ami d'enfance. Il s'était marié à trente-six ans avec une adorable femme qu'il eut le malheur de perdre quelque temps après la naissance d'une petite fille.

—Tiens-toi donc tranquille, Baraque, dit capitaine. Qu'es-tu donc ?

—Rien, mon capitaine, répondit le nègre la bouche pleine.

Malgré ses dénégations, Baraque avait quelque chose. Il ne pouvait s'habituer à être traité respectueusement par des domestiques si bien frisés et toutes les fois qu'un garçon le servait il s'agitait sur sa chaise en prenant un air confus.

D'autre part il était tout à fait ébloui par les innombrables lumières réfléchies dans des vingtaines de glaces, et tout en faisant vigoureusement travailler sa mâchoire, il écarquillait ses yeux devant tant de splendeurs.

—Conte-moi, monsieur, dit le capitaine, et toi si tu ne peux pas écouter ne bouge pas au feu.

—Oui, capitaine.

Un malheur n'arrive jamais seul. Quelque temps après la mort de sa femme, Montgaillard fut ruiné. Une de ces catastrophes contre lesquelles la prudence humaine n'a pas d'armes lui enleva presque toute sa fortune. Il lui restait une vingtaine de mille francs auxquels il ne voulait pas toucher.

Il les réservait pour faire l'éducation de sa fille. Puis il envisagea résolument sa situation et prit un emploi.

Mais il eût bien mieux valu qu'il essayât quelque honorable commerce avec les fonds qui lui restaient, ce me semble.

—En effet, je lui offris même de l'associer pour une part dans mes affaires. Il refusa.

—Cet argent est sacré, dit-il, c'est l'héritage maternel de ma fille. Je n'ai pas le droit d'y toucher.

Il y a environ dix mois, un personnage avec lequel Montgaillard s'était trouvé jadis en relation d'affaires et d'amitié, monta par actions grande opération industrielle. Poyastruc—c'est le nom de ce personnage—offrit à mon ami une position convenable dans sa maison, et celui-ci, qui n'avait encore pu arriver aux gros émoluments, accepta sans hésiter. Ce fut sa perte.

L'affaire de Poyastruc fut lancée. Des affiches omnicolors qui ne p. omettaient que du beurre et pas de pain, furent apposées dans Paris avec une profusion qui touchait à la prodigalité.

—Comment s'appelait cette société ?

—Le « Crédit immobilier ». Montgaillard en fut le caissier. L'affaire, je vous assure, était fort bien présentée. Peut-être même fut-elle devenue excellente, si les souscripteurs avaient été plus nombreux.

—Enfin, elle ne réussit pas ? demanda le capitaine.

—La souscription tomba à plat. Néanmoins, Poyastruc fit bonne contenance. Les actions du Crédit immobilier furent cotées à la Bourse, et l'on put croire que tout était le mieux dans la meilleure des sociétés possibles.

Malheureusement cela ne pouvait pas durer. Les frais occasionnés par le lancement de l'affaire ayant absorbé presque intégralement les sommes versées, il fallut en arrêter l'expédition.

Montgaillard était un si loyal garçon, que Poyastruc n'eut qu'une seule préoccupation : le tromper sur la véritable situation comme il le trompait le public. Mais, parmi les moyens qu'il employait le directeur du Crédit immobilier pour se soutenir, il en était un qui déjà n'était plus acceptable. Il vendait en Bourse, à vil prix, les actions qu'on n'avait pas pu placer.

—C'était ingénieux, mais bien malpropre.

—En effet, seulement pour gagner le plus de temps possible, il ne craignit pas de compromettre son caissier, et afin de ne pas éveiller l'attention, il vendit un certain nombre de titres au nom de Montgaillard, qui ne se doutait de rien.

—Le malheureux !

La catastrophe ne se fit pas attendre. Une descente de justice eut lieu dans les bureaux de la société Poyastruc avait prévu cet accident et s'était mis à l'abri. Ce fut M. Montgaillard qui reçut les agents de l'autorité judiciaire et qui, au comble de l'étonnement, donna tous les renseignements qu'on voulut lui demander. Ses livres furent saisis et emportés. Trois jours après, le malheureux Montgaillard était arrêté, transféré à Mazas et mis au secret. Il y a de cela neuf mois.

—Il est resté en prison tout ce temps ? demanda le capitaine.

—Oui, monsieur, en prison préventive et toujours au secret, il laissait chez lui sa vieille mère, sa fille Céleste âgée de vingt-un ans et une domestique.

—A-t-il été condamné ?

—Non, monsieur, il y a eu en sa faveur une ordonnance de non-lieu.

—Ah ! et c'est donc seulement pour avoir été soupçonné, accusé, qu'il a mis à exécution le funeste projet que...

—Non, certes. Montgaillard n'était pas homme à se laisser abattre, même par une erreur de justice. Ent-il été condamné, il me le disait hier, il n'était pas désespéré pour cela.

—Que s'était-il donc passé ?

—Hier matin seulement le secret était levé pour lui, et, dans la soirée du même jour, il recouvrait sa liberté. A peine dehors, il sauta dans une voiture et se fit porter chez lui.

C'est ici que l'horrible commence. Sans parler au concierge, qui le voit passer, mais qui n'ose pas l'arrêter, Montgaillard monte chez lui et sorne. Une servante vient ouvrir.

—« Que desire monsieur ? » demanda-t-elle.

Il croit que sa fille a changé de domestique et veut l'écarter pour passer. Mais celle-ci, voyant un homme à la barbe inculte, aux yeux un peu hagards, qui cherche à pénétrer de force chez ses maîtres, se met à crier au voleur ! On accourt et l'on s'explique. Le logement a été loué à d'autres personnes.

Mme et Mlle Montgaillard ne sont plus là. Où les trouver alors ? Le malheureux interroge le portier. Celui-ci n'ose pas répondre. Enfin, pressé de questions, il finit par dire que Mme Montgaillard, la mère, est morte de désespoir.

—« Et ma fille ? » demanda le pauvre homme avec angoisse ?

Le concierge baissa la tête.

—« Elle est morte aussi ? »

—« Pis que cela, monsieur. »

—« Quoi donc alors ? »

—« Elle est partie avec un monsieur... »

—« Séduite ! » s'écria le pauvre père effaré.

—« C'est horrible, interrompit Cramoizan. »

—« Ce n'est pas tout, capitaine. Il est des gens qui semblent voués à toutes les douleurs à toutes les hontes, aux souffrances les plus cruelles. Après avoir laissé échapper un cri de désespoir, il se redressa ; il lui vint à l'esprit que tout n'était peut-être pas perdu et que sa fille, en le voyant, reviendrait auprès de lui pour consoler sa vieillesse. »

« Cette enfant a succombé à la misère, se dit-il. Ma Céleste a eu faim. Hélas ! Quel est l'homme qui pourrait dire à quelle terrible extrémité le pousserait la faim ? Mais elle est bonne. Son âme est honnête. J'irai la voir ; je la ramènerai. »

Puis, s'adressant au concierge d'une voix tremblante :

—« Et savez-vous où elle demeure ? »

—« Oui, monsieur. Rue Le Peletier, 61. »

—« Merci, mon ami. »

Chancelant, la tête à moitié perdue, le pauvre père descendit l'escalier et remonta tristement en voiture, après avoir donné au cocher l'adresse de sa fille.

Céleste habitait, au premier étage, un appartement très richement meublé, l'introduisit Montgaillard dans un petit salon, où il attendit environ trois quarts d'heure. Enfin, Céleste parut. En retrouvant son père, qui avait veillé de vingt ans depuis le jour où elle l'avait vu pour la dernière fois ; à l'aspect de cet homme, jeune encore, et qui était devenu un vieillard, cette misérable enfant ne laissa paraître ni un frémissement ni un mouvement de joie.

—« Tiens ! dit-elle, c'est toi papa ! Je suis bien contente de voir. Ils ont donc fini par te lâcher ? »

Dans sa voix, pas l'ombre d'une commination. Elle disait cela l'œil sec, d'une voix brève, comme elle aurait dit la chose la plus indifférente. Montgaillard, qui s'était levé pour tendre les bras à sa fille, resta cloué au parquet. La voix lui manqua. Il regarda d'un œil hébété cette drôlesse richement vêtue qui l'accueillait sans émotion, et sentit que tout ce qu'il y avait d'espoir en lui s'écoulait en cet instant pour jamais.

—« Ainsi, dit-il enfin, vous faites un épouvantable métier ? »

—« Ah ! papa, dit Céleste, pas de sermon et pas de reproches. J'en ai eu assez de mourir de faim et d'être toujours habillée à l'avant-dernière mode de l'année précédente. »

—« Misérable enfant ! »

—« Toute femme qui a reçu une éducation semblable à la mienne, et qui voit chaque jour ses amis du convent dans la soie ou le velours des équipages, ne peut pas rester à reprendre des bas. J'ai aujourd'hui une existence fort heureuse. Si tu veux vivre avec moi, je t'arrangerai une ou deux pièces... »

Elle avait dit tout cela avec une sorte de naïveté.

—« Me ! moi ! s'écria Montgaillard ahuri. »

—« Ah ! ma foi, papa, reprit Céleste, fais comme tu voudras, mais tu ne m'empêcheras pas de remarquer que ça ne t'a guère réussi, la vertu et l'honnêteté. »

—« Malédiction sur toi ! répondit le déplorable père. »

Et sans savoir par où il passait, il s'enfuit de cette maison et se retrouva sur le trottoir, seul au monde.

Il était onze heures du soir. Il entra dans un hôtel et demanda à coucher. Le lendemain, vous le savez. Le lendemain il vint me voir et me raconta cette cruelle histoire ; puis il sortit de chez moi comme un fou. Je devinais, mais trop tard, sa fatale résolution : je courus après lui et j'arrivai juste pour le voir disparaître dans cette eau sombre et glacée d'où vous l'avez retiré.

M. Randal s'arrêta.

—« Je suis épouvanté, dit lentement le capitaine. Je ne croyais pas qu'il pût exister de semblables créatures. »

En ce moment les deux interlocuteurs furent distraits par des éclats de rire étouffés. C'étaient les garçons qui semblaient pris de convulsions. Cette joie, dans la disposition d'esprit où il se trouvait, irrita le capitaine, qui se tourna pour voir quelle en était la cause.

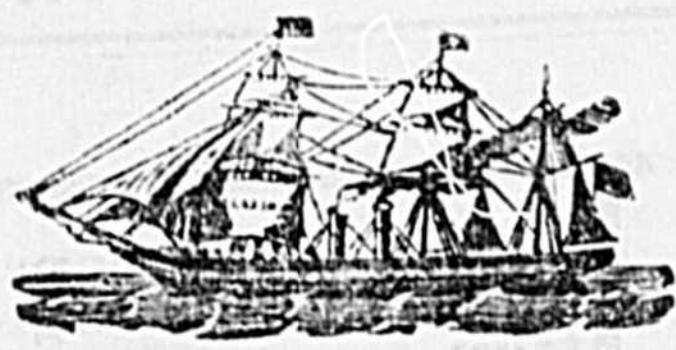
La cause n'était autre que Baraque. Le dîner étant fini, les garçons avaient, suivant l'usage, apporté à chaque convive un bol rempli de cette eau de menthe qui sert à se rincer la bouche et les doigts. Ils en mirent un devant le nègre comme devant Randal, comme devant le capitaine. Cela sentait bon, et Baraque qui s'était bourré de tant d'excellentes choses, ne pût s'empêcher de renifler gaiement cette odeur qu'exhale la menthe.

Séule, la forme des bois et leur couleur l'inquiétaient. Il soupçonnait bien vaguement que ce n'était pas fait pour être bu.

Cependant, comme après tout il ne croyait pas devoir garder cela éternellement devant lui, il finit par se décider et par avaler bravement l'eau chaude en faisant une grimace qui réjouit les garçons. Le capitaine vit de quoi il s'agissait, et ne put réprimer, lui-même un sourire, mais il revint bientôt à la conversation.

A continuer

L'ELECTEUR



Ligne Allan

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles Canadiennes et des Etats-Unis.

86 ARRANGEMENTS D'ETE 86

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de 1re classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapides et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, CASPIAN, CARTHAGENIAN, SIBERIAN, NORWEGIAN, HIBERNIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, BUENOS AYREAN, COREAN, GRECIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, and NEWFOUNDLAND.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamships, De Quebec. Lists departure dates and ship names like PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, etc.

Prix du passage de Quebec

Table showing prices for Cabin, Intermédiaire, and Entrepont.

Un vapeur avec les malles et les passagers pour les steamers en destination de Liverpool quittera le quai Napoléon, le matin du départ à neuf heures précises.

SERVICE SUPPLEMENTAIRE ENTRE LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Quebec. Lists dates and ship names like SARMATIAN, CIRCASSIAN.

En partant de Québec, ces steamers se rendront directement à Liverpool et se transporteront que des passagers de Cabine.

Prix du passage de Quebec

Table showing prices for Cabin and Intermédiaire.

LIGNE DE GLASGOW QUEBEC ET MONTREAL

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Montreal le ou vers le. Lists dates and ship names like HIBERNIAN, LUCERNE, COREAN, BUENOS AYREAN.

Le Carthagénien et le Buenos Ayrean ne transporteront que des passagers de cabine à \$50 chaque.

LIGNE DE LONDRES, PLYMOUTH, QUEBEC ET MONTREAL

Table with columns: De Londres, Steamers, De Montreal le ou vers le. Lists dates and ship names like NESTORIAN, COREAN, LUCERNE.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Connaissances directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, RAE & Co., Agent.

G. I. BARTHE Avocat, C. R.

Ex-M. P. pour Richelieu tient actuellement son bureau à sa résidence No 19 rue des Champs (Avenue Laviolette) Aussi un bureau à Nicolet, rue St Joseph, chez P. Prince, huissier, où il se rend tous les jours. Suit les termes des cours à Sorcy et de Revision et d'Appel. S'occupera particulièrement des affaires criminelles. Espère par son assiduité à la pratique obtenir une part du patronage public. Trois Rivières, 29 mai 1886.

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en : a) à queue (de tous les formats) pianos droits (i.e. à veaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



et les orgues-harmoniums "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE, SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC, 1676, RUE NOTRE - DAME, MONTREAL, 1676.

Messieurs les Marchands

Peuvent se procurer constamment à bas prix un assortiment très varié de

- BISCUITS en tous genres, CONFISERIES PURES, ordinaires et de fantaisie, CHOCOLATS Cie Coloniale, CIGARES les meilleures marques, CIGARETTES les plus en vogue.

EN GROS SEULEMENT CHEZ

A. B. DUPUIS 57 RUE ST-PAUL 57

BIERE ET PORTER LABATT

Les boissons par excellence pour les chaleurs sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de London. Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé.

POUR LA BELLE SAISON, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, London, et n'en prenez point d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec. P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en Bouteilles, 13 avril 6m q4h

TRAVERSE DE St Romuald et Sillery



LE VAPEUR "LEVIS" Capt Desrochers, gérant

Table showing departure times for the Levis steamer to New Liverpool and Québec.

LES DIMANCHES

Arrêtant à St Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant. Tous les samedis il y a un voyage de St Romuald et Sillery à Québec à 7 h. p. m.

Traverse de l'île d'Orléans



VAPEUR "ORLEANS" Capt Bolduc

Table showing departure times for the Orleans steamer to Québec and l'île.

Arrêtant à St Joseph en allant et en revenant. Les jours de fête, un voyage se fera de l'île à Québec à 8 h. du matin.

Le prix du passage de St Joseph le dit-ghe 35 15 n) a) a) 15 colui de l'île.

Avantages sans précédents MAISON F. X. LEPAGE & CIE, 58, rue de la Couronne, St-Roch, Québec. Des achats importants venant d'être faits à de grandes réductions leur permettent d'offrir les articles suivants à des prix qui ne peuvent souffrir de compétition.

Pharmacie du Palais

LE Dr C. O. LEBEL a l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il a ouvert une pharmacie rue St Paul No 235 (en face de la gare du Palais). Son assortiment sera complet, renfermant tous les produits pharmaceutiques et chimiques, médecines patentées, tant américaines que françaises, graines et teintures ; ainsi que les articles de fantaisie et spécialités du dernier goût. Le public est respectueusement invité à venir visiter son établissement et l'honneur de son patronage. Il défie toute compétition dans ses prix. Des consultations médicales gratuites seront données à toute heure. Les prescriptions et les commandes de la ville et de la campagne seront remplies avec grand soin et ponctualité. 11 mai 3m